



Suppression du Treizième mois

Par **metallo**, le **22/12/2013** à **22:20**

Bonjour,
une collègue à trois ans ancienneté deux ans en CDI étudiant et en an en CDI, au mois d'août son contrat est transformé en CDD et sur ce fait l'entreprise ne veut pas régler le treizième mois. ma question est est ce que l'entreprise a le droit de supprimer le treizième mois juste du fait d'avoir changé de contrat?

Par **P.M.**, le **22/12/2013** à **23:58**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir comment le CDI a pu être transformé en CDD, s'il n'y a pas eu de rupture et quelle est l'origine du 13^e mois, s'il est prévu au contrat de travail et/ou à la Convention Collective applicable...